



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE COUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013/2016

ASSEMBLEE PLENIERE DU 25 MARS 2013

PROCES-VERBAL N°2

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Secrétariat : Anne-Christine Fellay Savic

ORDRE DU JOUR

1. Approbation / modification de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 janvier 2013
3. Décisions :
 - 3.1 Mayens-de-Bruson – crédits d'engagement
 - 3.2 Mayens-de-Bruson – vente des parcelles communales
 - 3.3 Cautionnement des sociétés filles (reprise de prêt) et de Gecal (nouveau besoin)
 - 3.4 Crédits complémentaires
 - 3.5 Modification du PAZ
 - 3.6 Nomination des commissions ad'hoc
4. Présentation règlement et tarifs des eaux par M. Raymond Vaudroz
5. Divers

PROCES-VERBAL

La Présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, ainsi qu'à la presse.

Avant d'ouvrir cette séance, elle souhaite rendre hommage à M. Alexandre Fellay, employé communal nous ayant quitté le 1^{er} mars. Une pensée particulière à sa famille et à ses collègues et amis. Une minute de silence est donc observée.

La présidente du CG souligne l'excellente collaboration entre les commissions, permettant aux nouveaux Conseillers d'avoir une bonne vision des dossiers à traiter durant cette législature.

1. Approbation / modification de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour par le rajout de la vérification des présences.

M. Nicolas Jost procède au contrôle des présences. Sont présents 42 Conseillers, 3 excusés.
MM. Jérémy Alter et Damien Rossier sont désignés scrutateurs.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 janvier 2013

M. Nicolas Jost procède à la lecture du procès-verbal du 28 janvier 2013. Celui-ci est accepté à l'unanimité, sans remarques particulières.

3. Décisions

3.1 Mayens-de-Bruson – crédits d'engagement :

Mme Mento rappelle que ce crédit d'engagement de Fr. 10 mio ne représente pas la fin du travail du Conseil Général, mais bien le début ; car à chaque budget, il faudra à nouveau se prononcer sur ces sujets.

Le Président, M. Rossier, rappelle l'importance pour la Commune de la réalisation du projet des Mayens de Bruson, surtout par rapport aux incertitudes d'aujourd'hui. Il souligne que la prestation du représentant des investisseurs lors de la dernière séance avait été décevante. C'est pourquoi il a été demandé aux investisseurs une nouvelle rencontre qui se déroulera lors de la prochaine séance de la Commission de Promotion des Mayens de Bruson SA. A ce moment-là, des questions sur leur solidité financière, ainsi que sur leur volonté de s'engager leur seront posées. Nous avons été convaincus par les arguments des représentants locaux. Avoir les garanties des investisseurs eux-mêmes, nous rassurera tout à fait.

M. François Corthay présente le détail du crédit d'engagement :

	Montant communal net	Budget 2013 (ou antérieurs)	Adaptation du crédit d'engagement
Route Bruson-La Côt + Parking	Fr. 6'972'000.-	Fr. 6'972'000.-	Fr. 0.-
Télécabine	Fr. 8'650'000.-	Fr. 8'000'000.-	Fr. 650'000.-
Participation à l'enneigement mécanique	Fr. 800'000.-		Fr. 800'000.-
Route de desserte du quartier la Côt-Moay	Fr. 4'100'000.-		Fr. 4'100'000.-
Sécurisation du torrent	Fr. 1'600'000.-		Fr. 1'600'000.-
Infrastructures	Fr. 5'410'000.-	Fr. 2'020'000.-	Fr. 3'390'000.-
Total	Fr. 27'532'000.-	Fr. 16'992'000.-	Fr. 10'540'000.-

M. Gay-des-Combes explique les points concernant le crédit complémentaire pour les routes. Il reste à disposition pour tous renseignements complémentaires.

M. Vaudroz nous informe que le concept global dit « concept de la rive gauche » comprend la fourniture en eau potable, la défense incendie, l'eau pour l'enneigement mécanique (retenue collinaire) et le surplus pour le turbinage. 1,5 mio seront investis pour permettre de pomper l'eau depuis Champsec.

M. Corthay nous informe que, pour la sécurisation du torrent, une subvention cantonale à hauteur de 50 % sera versée.

Mme André-Noëlle Filliez demande à M. le Président quel taux d'occupation peut-on espérer pour que ce soit suffisant pour amortir les infrastructures ?

M. Rossier nous informe que l'objectif est que tous les lits soient des lits chauds avec la nuance suivante : dans un premier temps, la partie hôtelière sera construite, puis les 3 autres phases du projet avec les hameaux rattachés à la structure hôtelière. Ces résidences seront mises à disposition par l'opérateur hôtelier en cas de non utilisation par les propriétaires. Ce sera une obligation comme cela se fait dans d'autres projets en cours de développement dans la commune. Le but est de générer des emplois à l'année et des rentrées financières suffisantes pour que l'investisseur et l'économie bagnarde y trouvent leur compte.

M. Corthay complète en rappelant que l'investisseur commence par la phase hôtelière, étape la plus risquée, l'obligeant à poursuivre la suite du projet.

De plus, l'investisseur verse une garantie avant chaque phase pour couvrir, boucher ou réaliser l'infrastructure en question. C'est donc un engagement ferme. La prochaine échéance, à fin juin, est la signature des actes d'achat des terrains. Ce ne sont pas des ventes fermes, mais des achats-ventes. Un maximum de garanties sera donc demandé. Si ce projet ne devait pas se réaliser, les terrains reviendraient gratuitement à la Commune et à Téléverbier.

Mme Mento souligne que, au sein du Conseil d'administration de Téléverbier, la problématique du taux de remplissage de ces bâtiments a également été traitée, car il est de leur intérêt d'avoir des lits chauds et des journées skieurs. De plus, TVSA investit en effet Fr. 30 mio dans ce projet.

M. Corthay rappelle que la Commune a l'obligation de réaliser ce type d'infrastructures lorsqu'une zone à bâtir est ouverte. Il ne s'agit pas de faire un cadeau aux investisseurs. La télécabine et l'enneigement mécanique entrent dans un tout autre cadre de conventions avec Téléverbier.

Mme Filliez : la route déjà construite sera-t-elle suffisante pour la réalisation de ces travaux ?

M. Rossier : Il est prévu un certain nombre de mesures afin d'éviter que la route de Valbord à la Côt ne soit la seule utilisée. Il y aurait un sens unique avec la route de la forêt. L'entretien de ces routes est à charge de la Commune. Des aménagements seront éventuellement à prévoir au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le cas échéant, nous pourrions peut-être entrer en discussion avec les investisseurs.

M. Dominique Zuchuat : Ce projet est-il complètement verrouillé face à la Loi Weber ?

M. Rossier : nous avons écrit au Département afin de nous assurer que ce projet corresponde à la Loi Weber. Cette Loi est sous l'autorité de l'Ordonnance promulguée au mois d'août de l'année dernière. Cette ordonnance n'étant pas satisfaisante, la Commune de Bagnes a réuni au Châble, diverses communes touristiques, de Champéry à Zermatt (une douzaine), et le plan d'attaque suivant a été élaboré. Nous avons demandé à la Fédération des communes valaisannes de prendre le sujet à son compte et de d'intervenir auprès de nos parlementaires fédéraux pour qu'une initiative parlementaire soit déposée par un parlementaire autre que Valaisan, sachant qu'il y a la motion Pyren co-signée par 101 députés qui demande le respect de ce que le peuple suisse a voté l'année dernière.

Le bénéfice d'une telle initiative est que le parlementaire initiant tient le calendrier et non le Conseil national. Celle-ci devrait livrer au Conseil national une loi d'application « toute faite ». Un professeur d'université sera demandé pour ériger cette loi qui pourrait être appliquée immédiatement sachant que, si nous laissons aller les choses, avant qu'une loi d'application ne soit votée, 4 à 6 ans pourraient s'écouler. Avec une initiative parlementaire, le calendrier pourrait être réduit à 2 ans.

M. Vincent Michellod : Est-il prévu une présentation du projet à la population ?

M. Rossier : Aujourd'hui, il n'y a pas de date prévue. Par contre il y a une volonté de tenir, le Conseil général tout d'abord et les citoyens très régulièrement informés des décisions qui seront prises et de l'avancement du projet.

M. Zuchuat : un plan de quartier est-il en force ?

M. Corthay : bien sûr. Les investisseurs l'ont repris entièrement.

M. Zuchuat : la sécurisation du torrent concerne-t-elle tout le torrent ?

M. Corthay : Non, uniquement la partie du projet (520 m).

M. Cédric Bruchez : peut-on avoir un coût approximatif pour la partie de la Creuse jusqu'à Valbord ?

M. Gay-des-Combes : pas pour l'instant, mais le devis fera partie du budget annuel du service.

Rapport de la Commission de gestion par Bertrand Vaudan :

Après analyse des chiffres transmis, l'investissement est supportable pour la Commune de Bagnes. De plus, il y a une incidence globale positive. La Commune ne prend pas de risques financiers. L'investissement global sur 10 ans, représente moins de 3 % du budget communal. Cette part allouée pour le bien-être de la population est raisonnable et acceptable. Il faut toutefois un maximum de garantie de la part des investisseurs afin que le projet soit mené à terme dans sa globalité. Concernant la route de desserte La Côt-Moay, le montant de Fr. 4'100'000.- doit être lié à un descriptif précis correspondant à une route hors terre normale et que ce montant ne soit pas dépassé. Dans l'éventualité d'une non-réalisation de la route, le montant alloué à une autre forme de transport devra être forfaitaire et ne pas dépasser ce montant.

A l'avenir, nous souhaitons que ce type de charge soit signalé dans tout nouveau projet afin de mieux analyser les budgets.

La Commission donne un préavis positif à l'unanimité.

A la question : **Acceptez-vous l'adaptation du crédit d'engagement relatif aux Mayens de Bruson ?**

Le CG accepte par 40 oui et 1 non.

3.2 Mayens-de-Bruson – vente des parcelles communales (équipées) :

Approbation des mécanismes de vente des parcelles à Fr. 320.- le m2 (entièrement équipées).

M. Corthay fait une présentation concernant la vente de ces parcelles.

M. Dominique Tellenbach : sur ce genre de transaction, un impôt sur les gains immobiliers est-il dû et dans l'affirmative, est-il compensé par les investissements pour les équipements ?

M. Corthay : cette question reste ouverte. Il y a un impôt à la base, mais pas de réponses encore du service cantonal des contributions.

A la question : **Approuvez-vous le mécanisme de vente des parcelles ?**

Le CG accepte par 40 oui et 1 non.

3.3 Dossier de financement : cautionnement des sociétés filles (reprise de prêt) et de Gecal (nouveau besoin)

Société	Montant	Montant maximal de caution	Commentaires
Sateldranse SA	Fr. 2'000'000.-	Fr. 2'000'000.-	Reprise de prêt
Sedre SA	Fr. 2'000'000.-	Fr. 2'000'000.-	Reprise de prêt
Sogesa SA	Fr. 2'600'000.-	Fr. 2'860'000.-	Reprise de prêt
Sous total 1	Fr. 6'600'000.-	Fr. 6'860'000.-	
Gecal SA	Fr. 10'000'000.-	Fr. 11'000'000.-	Nouveau besoin
Sous total 2	Fr. 10'000'000.-	Fr. 11'000'000.-	

M. Jacques Bertuchoz : Si on double le cautionnement de la société Gecal SA, est-ce qu'on diminue l'intérêt du crédit qu'on va octroyer ?

M. Maret : Que ce soit par financement direct ou hors bilan, le cautionnement ne sera demandé qu'à 110 % du montant effectif jusqu'en 2017.

M. Corthay : Un montant de Fr. 10 mios a été négocié, afin de bénéficier des taux préférentiels actuels. Les sociétés devront amortir ces prêts.

M. Vaudroz signale qu'il a des subventionnements pour la société Gecal, preuve qu'elle est fiable.

Mme Aude Michellod : Il y a-t-il d'autres cautionnements par la Commune ?

M. Jérôme Maret : oui pour la société SATOM et les crédits LIM du Centre équestre.

Mme Mento propose de voter séparément la reprise des prêts et le nouveau cautionnement de Gecal.

Rapport de la Commission de Gestion par Bertrand Vaudan :

Concernant Sateldranse SA, Sedre SA et Sogesa SA, l'important est qu'il n'y ait pas d'incidence sur le coût pour la population. La Commune de Bagnes étant majoritaire dans ces sociétés, elle restera maître dans les décisions. Toutefois, une politique d'amortissement devra être requise auprès des autres sociétés.

Préavis favorable à l'unanimité.

A la question : **Acceptez-vous le cautionnement de Fr. 6'860'000.— pour la reprise des prêts des différentes sociétés filles ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

Rapport de la Commission de Gestion par Bertrand Vaudan :

Pour la société Gecal SA, nous souhaitons que le Conseil communal se penche sur un règlement pour l'obtention d'un cautionnement par la Commune.

Préavis favorable à la majorité.

A la question : **Acceptez-vous le cautionnement de Fr. 11 mio pour le financement de la société Gecal SA ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

3.4 Crédits complémentaires :

- Le Châble-route de Mauvoisin :
Fr. 120'000.- pour l'eau potable
Fr. 40'000.- pour les égouts
- Sarreyer-chemin de Lourtier: Fr. 40'000.- pour les égouts
- Crêches & UAPE Montagnier/Verbier :
engagement 0,80 EPT Fr. 65'000.-

M. Rossier : il s'agit de profiter de travaux effectués par l'Etat pour améliorer les infrastructures. Pour le 3^{ème} crédit complémentaire, il s'agit réellement d'un besoin car les crêches sont victimes de leurs succès et nous avons des normes à respecter.

M. Zuchuat : Concernant les travaux publics, un trottoir peut-il être aménagé, afin de limiter le danger ?

M. Gay-des-Combes : la Commission, par les travaux publics, ont demandé un projet de trottoir sur toutes les routes cantonales. Dès lors, la Commune n'a plus de nouvelles.

M. Vaudroz : il s'agit de voir avec le Canton s'ils vont mandater les travaux publics pour la réalisation de ceux-ci. Je propose de voter le crédit complémentaire et éventuellement de l'utiliser ultérieurement.

M. Didier Morard : il s'agit d'un budget des Services Industriels. Nous préparons les budgets au mois d'août et nous avons reçu cette information en janvier. Nous avons écrit en janvier au canton pour la création de trottoir et la réfection des murs de pierres. A la suite de quoi il a été convenu de faire les canalisations en 2013 et le reste en 2014.

La Commission de l'Aménagement du territoire constate que certaines réalisations ou non réalisation du Service cantonal des routes et cours d'eau irritent la population. Toutefois, la Commission apporte sa confiance au Service communal des routes et cours d'eau.

La Commission des Affaires sociales est favorable au crédit complémentaire car les crèches et UAPE sont victimes de leur succès et ne correspondent plus aux normes cantonales.

A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire pour Le Châble-Route de Mauvoisin ?**

Le CG accepte par 39 oui, 1 non et 1 abstention.

A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire pour Sarreyer-chemin de Lourtier et Crèches-UAPE ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

3.5 Modification du PAZ – Commune de Bagnes :

- **Verbier** - Step, de zone de constructions et installations publique B à zone artisanale
- **Verbier village**, de zones non affectées à zone de constructions et installations publiques B
- **Le Châble** - halle TMR, extension de la zone de constructions et installations publiques B
- **Le Châble** - service forestier, extension de la zone de constructions et installations publiques B
- **Montagnier** - Torrent, extension de la zone faible densité R3
- **Prarreyer** - dépôt de bois, zone d'exploitation et dépôt des matériaux
- **Prarreyer** - dépôt de bois, extension de la zone artisanale
- **Versegères** - nord du hameau, de zone de constructions publiques A, à zone de village V1, de zone de village V2 à zone de constructions et installations publiques B
- **Versegères** - école, de zone d'extension village V2 à zone de constructions publiques A
- **Versegères** - décharge, cahier des charges no 4 à homologuer
- **Lourtier**, de zones non affectées à zone de constructions et installations publiques B
- **Sarreyer**, de zones non affectées à zone de constructions et installations publiques B
- **Bruson**, de zones non affectées à zone de constructions et installations publiques B
- **Champsec** - Chemin du Diaro, de zone non affectée à zone faible densité

M. Eric Fumeaux informe que cette modification a été mise à l'enquête et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Une nouvelle mise à l'enquête sera prochainement prévue avec les modifications présentées. Il s'agit de légaliser des situations existantes.

Ce projet a déjà été validé l'année passée et ne sera pas modifié par la LAT qui entrera en vigueur en 2014. La mise à jour des plans devra être faite dans un délai de 5 ans.

La Commission et le CG d'une manière globale sont favorables à cette requête s'agissant de mise en conformité.

3.6 Commissions ad'hoc : nominations

Après analyse et à la demande de M. Rossier, nous avons limité les membres de chaque commission à 5 personnes maximum.

- Salle St-Marc : François Roux, Jérémy Alter, Nicolas Machoud, Bertrand Vaudan, Andrée-Noëlle Filliez
- Commission d'intégration : Valmir Rexhepi, Patrice Bürcher
- Commission du droit de cité : Sabine Carron, Aude Michellod

Mme Aude Michellod propose à M. Patrick Bruchez qu'un membre du CG soit intégré à la Commission scolaire. Ce point sera traité lors de la prochaine commission.

4. Présentation règlement et tarifs des eaux par M. Raymond Vaudroz

Mme Mento rappelle que le service des eaux est déficitaire, ce qui est contraire à la législation.

M. Vaudroz nous fait une présentation du règlement proposé. Celle-ci sera disponible sur Extranet.

M. Corthay signale que M. Bagnoud du Service financier cantonal l'a informé que la Commune peut couvrir jusqu'à 30 % ses services autofinancés à condition que cela soit stipulé dans le règlement et suivi sur quelques années. Si le service est toujours déficitaire après modification des tarifs, le déficit devrait être apporté au bilan. Si, au contraire, le service devenait bénéficiaire, ça devrait également être apporté au bilan pour couvrir des investissements futurs ou couvrir des frais. Le service voirie est dans la même situation. A l'heure actuelle, le canton n'impose rien à la Commune de Bagnes, ses comptes étant largement bénéficiaires.

M. Julien Besse : Comment va-t-on éponger ces Fr. 33 mio de dette ?

M. Rossier : C'est une dette comptable qui sera éponagée par le biais de la comptabilité. Le service ne saurait être déficitaire chaque année compte tenu de l'amortissement à verser.

M. Bertuchoz : Un calendrier a-t-il été prévu par le canton ? Si non, pourquoi tant d'empressement ?

M. Vaudroz : Est-ce acceptable d'avoir un service qui a un bien évalué à Fr. 150 mio et une dette de Fr. 33 mio et que cette dette se creuse de Fr. 3 mio chaque année ?

Mme Mento : le règlement actuel permet-il d'augmenter les tarifs ? La réponse est non. Il faut donc changer le règlement et ceci nécessite une validation cantonale.

M. Vaudroz : la structure tarifaire ne serait en effet plus homologuée.

Mme Michellod : Ne pourrait-on pas avoir une différence tarifaire entre l'eau de vie et l'eau de plaisir telles que piscine, spa... ?

M. Vaudroz : Le volume d'eau consommé est trop faible pour avoir un coût. En revanche, l'UR est la bonne tarification car c'est là que l'eau de confort sera vraiment taxée.

Mme Mento : la Commune taxe beaucoup plus les résidences secondaires que les logements principaux. Ceci est illégal et doit être modifié.

M. Sébastien Rossoz : le déficit de Fr. 3 mio par année est-il un déficit constant ou en augmentation ? L'amortissement, est-il également constant ?

M. Vaudroz : La perte augmente légèrement, car la dette croissant, les intérêts et l'amortissement sont en augmentation.

M. Bertrand Vaudan : Pourrait-on envisager de créer une subvention ou une baisse d'impôt en remplacement de l'augmentation des tarifs et de la réduction de cette dette ?

M. Vaudroz : Ce serait une distorsion au règlement, car il y aurait création de vases communicants.

M. Zuchuat : la mise en place de ce système nécessite-t-elle une augmentation des frais de personnels ? Comment faire pour avoir des économies de consommation ?

M. Vaudroz : Le prix du m³ d'eau n'a pas d'impact sur la consommation. Pour faire des économies, le but est de créer des synergies dans un premier temps.

M. Jost : Ne pourrait-on pas mettre en place la même sensibilisation pour l'eau que pour les déchets auprès des enfants ?

M. Vaudroz : Les deux sont compatibles. Toutefois, par la séparation des réseaux nous sommes déjà plus économes que d'autres communes.

5. Divers :

M. Bertuchoz souligne le danger des passages piétons dans les villages du Châble et Villette.

Quelques informations par le président M. Eloi Rossier :

- Concernant le Centre Sportif, il subsiste encore une opposition. L'autorisation de construire pour la phase 1 a été délivrée. De légères modifications ont été proposées en collaboration avec les SIB notamment concernant la cheminée.
- Le Conseil communal souhaite recevoir et écouter l'ensemble des partenaires de la Destination Verbier - St-Bernard. Des propositions sont en cours d'élaboration. Celles-ci seront débattues, amendées, critiquées, que chacun puisse y apporter sa part de réflexion. La décision prise de confier la direction Ad-Intérim à Dominique Fumeaux est à l'évidence la bonne solution nous donnant le temps de réflexion. La Destination ne satisfait pas les différents partenaires. Elle doit être un outil de marketing, communication et vente, ce qu'elle n'est pas aujourd'hui.
- La salle du Hameau est propriété de M. Dorsaz et gérée par sa société. M. Dorsaz est en négociation avec deux entités professionnelles qui pourraient prendre à leur charge le Hameau mais et le gérer de façon professionnelle. Nous espérons qu'une solution d'avenir solide sera trouvée.

Clôture de la séance à 22h30.

La secrétaire administrative

Anne-Christine Fellay Savic

Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG

